

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **26 SEPTEMBRE 2023**

Délibération CA 2023 / 09 / 26 – 12

**Point 14 de l'Ordre du Jour** :  
**PROCOLE de MISE en ŒUVRE de L'OFFRE de FORMATION 2024**  
*Document transmis aux Administrateurs*

**ANNEXE 11**

### Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine **approuvent** le protocole de mise en œuvre de l'offre de formation 2024.

### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice Hors Présidente	30
Nombre de votants	<b>24</b>
Présents	18
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	18
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	6

Fait le 27 septembre 2023



Hélène BOULANGER  
Présidente

### Publicité et modalités de recours :

- affichée le **28 SEP. 2023**
- mise en ligne sur l'intranet le **29/09/2023**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **28 SEP. 2023**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération : dans un délai de 2 mois suivant son affichage, ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.